



Ville de Mont-Saint-Hilaire

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2024

Seule la version prononcée fait foi

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a procédé au dépôt des résultats pour l'exercice financier 2024 le 5 mai dernier.

États financiers 2024

Faits en bref

Au 31 décembre 2024, les activités financières se sont soldées avec un excédent de fonctionnements consolidés de **3 828 600 \$**. Cet excédent s'explique principalement par trois facteurs :

1. Des revenus supérieurs aux projections de 2024

- 1 302 400 \$ de plus qu'au budget pour les droits de mutation qui ont aussi été revus à la hausse depuis notre arrivée au conseil;
- 296 500 \$ pour la location du manoir Rouville-Campbell à des fins de productions télévisuelles ;
- 199 300 \$ pour les frais de contrevenants.

2. Des dépenses moindres qu'anticipées

- 115 100 \$ reliés à l'approvisionnement de nos véhicules à essence (une bonne nouvelle en termes de diminution des GES) ;
- 241 300 \$ reliés aux activités de déneigement, moindre en 2024! ;
 - 829 500 \$ reliés à la masse salariale.

3. Une contribution positive des organismes contrôlés (nos régies)

- 617 600 \$ en excédents.

Afin de poursuivre cette saine gestion budgétaire, appuyée par des stratégies financières diversifiées, le conseil municipal annonce la création d'un nouveau surplus affecté à l'habitation et à l'abordabilité, en cohérence avec la politique adoptée le 4 juin 2024.

Utilisation du surplus

Les surplus sont répartis en fonction de la *Politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés* (excédents accumulés). Ces sommes serviront à soutenir des projets structurants qui généreront des effets bénéfiques pour l'ensemble de la population hilairemontaise.

Cette politique est disponible sur le site de la Ville, sur la page des politiques municipales.

Le surplus local sera redistribué comme suit :

- 321 100 \$ au fonds de roulement ;
- 481 700 \$ dans la réserve financière dédiée à la protection de milieux naturels ;
- 130 300 \$ dans la réserve financière pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections municipales conformément à l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;
- 160 600 \$ dans le surplus réservé dédié à la protection et à la mise en valeur du patrimoine immobilier ;
- 548 200 \$ dans le surplus réservé au remboursement anticipé de la dette afin de rembourser le dernier terme de renouvellement des emprunts à la charge de l'ensemble des citoyens et des citoyennes ;
- 1 279 000 \$ dans le surplus réservé aux projets d'investissements ;
- 140 000 \$ distribué dans différents surplus réservés prévus à la *Politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés*.

Investissements

En 2024, la Ville a investi un total de 20,1 M\$ dans ses immobilisations.

- 10,6 M\$ pour l'acquisition de deux lots en milieux naturels (AF18 et AF-19), en plus du 500, boul. Sir-Wilfrid Laurier et du 219, rue Saint-Georges ;
- 7,6 M\$ pour des travaux de resurfaçage, de réfection d'infrastructures ainsi que d'aménagement en mobilité active sur plusieurs rues, dont les rues Lévis, Désautels, Provencher et Michel, ainsi que la réfection de la conduite d'eau potable du boul. Laurier ;

- 623 k\$ pour la rénovation du centre aquatique et du 150, rue du Centre-Civique, ce montant correspond au contrat et au budget initial, lequel prévoyait des travaux de rénovation d'une valeur approximative de 15 \$ M;
- 808 k\$ pour l'acquisition de matériel et d'équipements ;
- 448 k\$ pour l'aménagement de parcs.

Contrôle sur la dette à l'ensemble

Au 31 décembre 2024, la dette à l'ensemble se situe à 40,4 M\$, soit une diminution de 1 023 500 \$ par rapport à 2023.

Dette à l'ensemble (en millions de \$)		
2022	2023	2024
40,8 M\$	41,5 M\$	40,4 M\$

Rapport des vérificateurs externes pour les états financiers de 2024

La firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a procédé à l'audit des états financiers consolidés comprenant :

- l'état de la situation financière ;
- l'état des résultats ;
- l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) ;
- et l'état des flux de trésorerie au 31 décembre 2024.

Elle confirme, à l'exception de la réserve dans le cadre de l'application du nouveau chapitre SP 3280 *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2024. Ces états sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les états financiers consolidés peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville au www.villemshe.ca.